

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance 8 juillet 2020
(Convocation du 01/07/2020)

SG/VCH

Présents : CHABREYROU Véronique, BARBUT Martine, DESCAT Sylvain, BRUNE Gisèle, PACK Gérard, EYTIER Christophe, LAVAUD Sylvie, THORAVAL Alain, REYNAUD Emilie, MERCIER Grégory, CHABREYRON Chantal, KOWALSKI Albert, BUCKENHAM Brigitte, PUGET Gaël, DELAMARRE-SOULAS Céline, COWEZ Olivier, PAILLET-Gaillard Laurence, SAILLARD Fabien, DOUBLET Magali.

Absents excusés : PUGET Gaël,

Secrétaire de séance : Sylvain DESCAT

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

L'assemblée approuve le Compte rendu de la séance du 17/06/2020

Madame le Maire donne la parole à Mr DE VENCAY, Trésorier de Saint Astier qui expose la situation financière de la commune au 31/12/2019. Celle-ci depuis de nombreuses années est excellente et s'améliore encore.

2020-40 : Approbation Compte de Gestion 2019 – Assainissement

Réunis sous la présidence de : **Mme Véronique CHABREYROU**

Après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2019**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2019 au 31/12/2019**,
Y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2019**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; à l'unanimité

2020-41 : Approbation Compte de Gestion 2019 – Lotissement des Acacias

Réunis sous la présidence de : **Mme Véronique CHABREYROU**

Après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2019**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2019 au 31/12/2019**,
Y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2019**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; à l'unanimité

2020-42 : Approbation Compte de Gestion 2019 – Budget Commune

Réunis sous la présidence de : **Mme Véronique CHABREYROU**

Après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2019**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2019 au 31/12/2019**,

Y compris la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; à l'unanimité

2020-43 : Vote des comptes administratifs 2019 (voir annexe)

2020-44 : Affectation du résultat 2019 – Budget annexe Assainissement et dissolution

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Véronique CHABREYROU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612-12 ;

Considérant que les résultats des comptes de Gestion et Administratif doivent être identiques ;

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget Annexe Assainissement 2019**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : **36 442.73 €**
- Un déficit de fonctionnement de :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -	30 746.50 €
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -	5 696.23 €
C - Résultat à affecter = A +B	36 442.73 €
<i>Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	
D - Solde d'exécution d'investissement	+ 14 704.15 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de Financement F	= D + E €
AFFECTATION = C	= G + H 36 442.73 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	€
H -Report en fonctionnement R 002	36 442.73 €
DEFICIT REPORTE D002	

Considérant que la compétence « assainissement » a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au 01/01/2020 ; le budget « assainissement » de la commune a été transféré au Grand Périgueux ;

Considérant qu'il convient de dissoudre dans ce cadre le budget annexe Assainissement ;

Considérant les résultats de clôture du budget annexe Assainissement 2019 ci-dessus ;

Il y a lieu de reprendre les résultats du compte administratif 2019 du budget Assainissement dans le budget principal 2020 de la commune comme suit :

- | | | |
|--------------------|-----------------------------|-------------|
| • Budget principal | 001 Investissement recettes | 14 704.15 € |
| • Budget principal | 002 Fonctionnement recettes | 36 442.73 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACTE** la dissolution du budget annexe Assainissement suite au transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au 01/01/2020
- **APPROUVE** la reprise des résultats du budget annexe Assainissement dans le budget principal 2020 comme précisé ci-dessus ;
- **NOTE** que le comptable public procèdera à la reprise des éléments d'actifs et de passifs du budget annexe Assainissement dans le budget principal de la commune ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2020-45 : Affectation résultat 2019 - Budget annexe - Lotissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Véronique CHABREYROU

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget annexe du Lotissement les Acacias 2019**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de :
- Un déficit de fonctionnement de : **52 025.99 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget annexe Lotissement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019		
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + ou -		0,00 €
B - Résultat antérieurs reportés ligne 002 du CA précédé du signe + ou -		0,00 €
C - Résultat à affecter = A +B		0,00 €
D - Solde d'exécution d'investissement		
		-52 025.59 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
		0,00 €
Besoin de Financement F	= D + E	-52 025.59 €
AFFECTATION = C	= G + H	0,00 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement		0,00 €
H -Report en fonctionnement R 002		0,00 €
DEFICIT REPORTE D002		

2020-46 : Affectation résultat 2019 – Budget principal Commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Véronique CHABREYROU,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **Budget Principal 2019**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : **1 039 925.64 €**
- Un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget Commune

Section de fonctionnement :Dépenses et recettes : **1 960 108.73** euros**Section d'investissement :**Dépenses et recettes : **2 054 138.86** euros**2020-49 : Vote des Subventions 2020****Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321.1**Vu** le vote du budget primitif relatif à l'exercice **2020** intervenu le **08/07/2020**.Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **18 voix POUR**.**DECIDE** de verser aux associations pour l'exercice **2020** les subventions telles que figurant ci-dessous :

	ASSOCIATIONS	MONTANTS
14	Les Amis du Pains	2 000.00 €
16	Association Hippique de Ramonet	200.00€
08	La Cour de Récré	300.00 €
11	SPA	1 237.60 €
01	Coopérative scolaire Ecole élémentaire	600.00 €
02	Coopérative scolaire Ecole Maternelle	400.00 €
03	LILO Théâtre	1 500.00
13	La ligue de l'enseignement – Festival la Vallée	5 000.00 €
12	Foot Limens	1 000.00 €
10	Chasse ACCA Mensignac	300.00 €
07	Club des Aînés	300.00 €
04	Mensi Patch	200.00 €
19	Cyclo Club Périgueux Dordogne	700.00 €
18	Asso des usagers du college de Tocane	100.00 €
20	Foyer Rural	200.00 €
21	Comice Agricole	100.00 €
22	Mensignac Badminton club	400.00 €
25	Team T-Rail Mensignac	300.00 €

24	Karaté	250.00 €
26	Périgord par le cyclisme	200.00 €

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2020

RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

INDIQUE que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif.

2020-50 : Tarif ALSH / Périscolaire / Cantine – Rentrée 2020-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-30 en date du 17/06/2020 modifiant l'organisation du temps scolaire des écoles primaires de Mensignac applicables à la rentrée scolaire 2020/2021, à savoir la semaine à 4journs,

Considérant qu'il y a lieu de transformer le périscolaire du mercredi après-midi en Centre de Loisirs ALSH pour la journée complète ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer une tarification ;

Madame le Maire rappelle que la participation financière des parents est calculée par référence au quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 22/06/2016 concernant le dépassement non justifié de l'horaire de fermeture de l'accueil périscolaire par certaines familles de façon récurrente, à savoir :

De facturer tout dépassement non justifié de l'horaire de fermeture de l'accueil périscolaire/mercredi de la façon suivante :

- Dépassement jusqu'à 15 minutes = 2 €
- Dépassement jusqu'à 20 minutes = 3 €
- Dépassement jusqu'à maximum 30 minutes = 5 €

Madame le Maire propose la tarification suivante :

TRANCHES	PERISCOLAIRE		MERCREDI	
	FORFAIT A LA PRESENCE DU MATIN	FORFAIT A LA PRESENCE DU SOIR	MERCREDI 1/2 JOURNEE AVEC REPAS 7h – 13h30 <u>OU</u> 12h – 18h30	MERCREDI JOURNEE

TRANCHE 1 QF 0 A 400	0,55 €	0,85 €	1,50 €* 2,50 €* 7,00 € 8,00 € 9,00 €	2,50 €* 3,50 €* 9,00 € 10,50 € 12,00 €
TRANCHE 2 QF 401 A 622	0,60 €	0,90 €		
TRANCHE 3 QF 623 A 1000	0,65 €	1,00 €		
TRANCHE 4 QF 1001 A 1200	0,70 €	1,10 €		
TRANCHE 5 QF 1201 ET +	0,75 €	1,15 €		
Suppléments			+ 1,50 € / demi journée / enfant hors commune et hors école de Mensignac	

*** Tarifs : Passeport déduit**

Il est également rappelé que pour le Mercredi toute annulation devra se faire 2 jours avant (le lundi précédent) afin de ne pas être facturé.

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs suivants pour la cantine scolaire :

- Repas occasionnel enfant : 2.50 €
- Repas pour demi-pensionnaire : 2.40 €
- Repas adulte : 3.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la transformation du périscolaire en ALSH pour la journée du mercredi
- **APPROUVE** la tarification Périscolaire, ALSH et Cantine Scolaire pour la rentrée 2020-2021.

2020-51 : Création/Suppression de poste au 01/07/2020 – Mise à jour du tableau des effectifs

Madame Le Maire informe l'assemblée :

- Des propositions d'avancement de **grade 2020** d'après la délibération du vote des ratios de 2020, à savoir :
 - Agent de maîtrise principal

Madame Le Maire propose à l'assemblée, à compter du 1^{er} juillet 2020 :

- D'après le tableau des avancements de grade, **la création** de :
 - Agent de maîtrise principal de 35h00

- Et la **suppression** de :
 - o Agent de maîtrise de 35h00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, à compter du 1^{er} juillet 2020 :

- la **création** de :
 - o Agent de maîtrise principal de 35h00
- Et la **suppression** de :
 - o Agent de maîtrise de 35h00
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDO	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<u>Cadre emploi Rédacteur :</u>		<u>1</u>	<u>1</u>	
B - Rédacteur	35	1	1	Secrétaire Générale /DGS Responsable Finances / Ressources humaines
<u>Cadre emploi Adjoint administratif :</u>		<u>1</u>	<u>1</u>	
C - Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe :	35	1	1	Agent d'accueil / Etat Civil / Urbanisme / Election
<u>Cadre emploi des Adjoints techniques :</u>		<u>7</u>	<u>6</u>	
C - Agent de maîtrise principal	35	1	1	Responsable Service Technique./ Bâtiments
C - Agent de maîtrise	35	1	1	Responsable restaurant scolaire
C - Adjoint technique principal 1 ^{ère} Classe	35	2	2	Espaces verts / Voirie
C - Adjoint technique	35	1	1	
C - Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	33.35	1	1	ATSEM / Ménage / Périscolaire
C - Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	24.50	1	1	Entretien propreté des locaux communaux
<u>Cadre emploi animation</u>		<u>3</u>	<u>3</u>	
B - Animateur	35	1	1	Coordinateur Enfance Jeunesse

C - Adjoint d'animation Ppl de 2 ^{ème} classe	35	1	1	Adjoint de direction ALSH
C - Adjoint d'animation	32.67	1	1	ALSH / Périscolaire / TAP
<u>Cadre emploi Médico/Sociale</u>		<u>1</u>	<u>1</u>	
C- ATSEM	33.35	1	1	Ecoles maternelles / Ménage / Périscolaire
<u>TOTAL AGENTS</u>		<u>13</u>	<u>13</u>	

La séance est levée à 21h15